

M. DAVID LECLAIR

souffre des reins.—Il néglige longtemps de se soigner.—Son mal s'aggrave et il y a des douleurs qui le font gémir.

MALGRÉ LES REMÈDES DE SON MÉDECIN, PUIS LES SOINS QU'IL REÇOIT À L'HOPITAL, SA GUÉRISON NE VIENT PAS.

C'est seulement en prenant les PILULES MORO qu'il se guérit.



M. DAVID LECLAIR

Il y a longtemps que l'on dit et que l'on répète que l'homme n'a pas de pire ennemi que lui-même. Ceci est vrai surtout pour les gens qui refusent de se soigner lorsqu'ils se sentent souffrants, et cela par mauvaise tête, parce qu'ils ne veulent pas faire ce qu'on leur dit, ou par insouciance, parce qu'ils sont convaincus que "cela s'en ira tout seul."

Il est tout à fait erroné de croire que la maladie s'en va simplement "comme elle est venue."

Une fois que la maladie est entrée dans le corps — elle y est, elle y reste. Dans tous les cas, il est dangereux de laisser sans soins une maladie qui commence, car on ne sait jamais jusqu'où elle peut aller, tandis qu'on est souvent à même, avec un léger traitement et une courte médication, de faire disparaître radicalement un mal pris dès le début.

Nous publions la déclaration d'un brave travailleur qui nous dit avoir souffert pendant des années de douleurs de reins et avoir été guéri par les Pilules Moro.

On frémit réellement, en songeant aux tortures que cet homme a endurées pendant si longtemps et qu'il se serait évitées s'il eut pris les Pilules Moro aussitôt qu'il s'est senti malade.

Voici comment cet homme s'exprime :

"J'étais malade depuis longtemps déjà ; mes forces diminuaient, mais les douleurs que j'avais dans les reins ne m'avaient pas encore empêché de travailler. Cependant, le mal empirait tellement qu'un jour vint où je fus obligé d'abandon-

ner l'ouvrage. Alors seulement je résolus de me faire traiter. J'ai consulté plusieurs médecins qui, avec tous leurs médicaments, n'ont pu me guérir. Je me suis ensuite rendu à un hôpital et là encore on ne m'a pu rien contre le mal qui me tourmentait. Parfois je souffrais tellement que je ne pouvais m'empêcher de gémir. Les Pilules Moro, que j'ai employées en dernier lieu, mirent fin à mon martyre. Après en avoir pris quelques boîtes, les douleurs qui s'éloignaient étaient plus supportables ; bientôt je pus reprendre mon travail, le continuer, continuer aussi de me traiter avec les Pilules Moro et me guérir. Depuis, deux fois par année, je reprends quelques boîtes de Pilules Moro et je me suis ainsi exempté toute douleur. Je suis fort et en parfaite santé." David Leclair, 72 rue de l'Église, Putnam, Conn.

CONSULTATIONS GRATUITES. — Tous les hommes malades sont invités à venir voir nos médecins dont les consultations, absolument gratuites, se donnent au No 272 rue St-Denis, tous les jours, de 9 heures du matin à 6 heures du soir. Aussi consultations par lettre pour tous les hommes qui ne peuvent se rendre à nos bureaux.

Les hommes malades et dont l'état l'exige peuvent recevoir de nos médecins, au moyen d'appareils les plus perfectionnés, des traitements à l'électricité destinés à leur faire le plus grand bien.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux États-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées à : COMPAGNIE MÉDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.

intolérante, composée de journaux que je ne nommerai pas, qui par besoin d'habitudes pour montrer qu'ils ont quelque raison d'être, périodiquement ont un article offensif contre les catholiques. Certains journaux de la province de Québec, peu nombreux, mais non moins intolérants, ripostent du tac au tac, prenant ce qu'on devrait laisser traîner sans le relever, faisant quelque chose de cela et représentant toute la secte comme hostile, lorsqu'il n'y avait que la queue traînante qui faisait du bruit ; qui faisait un bruit apparemment hostile. Qu'arrive-t-il ? Échange de mauvais procédés. On a commencé graduellement. Un mauvais article de la province d'Ontario en a provoqué un plus mauvais chez la presse castor ; on s'injurie au nom des loges, d'un côté, au nom de Dieu, de l'autre, et d'indifférents qu'on était on a fini par devenir des adversaires, sinon des ennemis.

Rh bien ! Messieurs, c'est cette coutume de prendre, de choisir ce qu'il y a de mauvais d'un côté, et seulement ce qu'il y a de mauvais et d'éliminer ce qu'il y a de bon, et cela réciproquement, qui nous a conduits là où nous sommes. Mon idée pour le règlement de cette question serait de faire une trêve de douze mois ; une trêve entre les organes anti-français de la province d'Ontario et les organes anti-orangistes de la province de Québec de langue française.

Et pourquoi ne le ferions nous pas. Cette guerre universelle amène bien en Russie l'abolition du "Vodka" et de l'absinthe suisse en France. Je sais que les préjugés nationaux et religieux sont plus malaisés à déraciner que l'ivrognerie, mais enfin pourquoi ne ferions nous pas nous aussi notre part de sacrifice ; pourquoi ne nous imposerions nous aussi en vue de la paix universelle qui s'annonce pour tout l'univers ; nous serait-il impossible de faire un Canada uni ?

Je proposerai ceci : que les journaux d'Ontario de nuance orangiste et les journaux de Québec de nuance castor fassent trêve pendant douze mois ; c'est à dire ne relèvent rien qui soit hostile aux catholiques d'un côté ou aux protestants de l'autre. Je suis presque autorisé à demander ceci, parce que nous sommes en Acadie, de ceux qui souffrent de ces abus, de demander aux journaux castors, à cette certaine catégorie de journaux qui vit d'attaques haineuses, tout en croyant probablement comme dit l'Évangile servir Dieu, de cesser pendant douze mois toute attaque directe contre les orangistes. Que les orangistes de leur côté prennent le qu'ils trouveront de bon parmi ces catholiques, qu'ils montrent les catholiques sous une face autre que celle qu'ils ont fait jusqu'ici : que nous catholiques dont c'est le devoir peut être plus impérieux que pour ces messieurs d'exercer la charité, nous pas seulement en paroles mais aussi d'exemples, prenons dans ces journaux d'Ontario tout ce que nous trouvons de bon à l'adresse des catholiques, cela pendant douze mois. Je crois qu'après douze mois de ces bons procédés la question bilingue sera réglée, qu'un nouvel esprit aura été créé. On aura appris chez ces messieurs d'Ontario à respecter presque aimer les Français ; et ceux d'entre nous qui sommes préjugés vis à vis d'eux, comme ils le sont vis à vis nous, nous aurons compris, estimé et aimé des hommes aimables et est mables.

Je parle avec connaissance de cause vu que pendant des saisons toutes entières j'ai vécu dans des milieux composés de protestants et apparemment orangistes, puisque le 12 juillet, ils sortaient en très grand nombre ; eh bien, je n'ai jamais rencontré parmi les miens plus d'honnêteté, plus d'honneur, plus de droiture et ne me suis jamais formé d'amis plus fidèles et plus francs. Et vous me croirez messieurs, si je vous dis non pas par bravade mais par fierté religieuse et nationale, — je n'allais pas crier sur les toits que j'étais Français je ne m'attendais pas sur les clôtures ou les maisons pour faire le signe de la croix — mais je pratiquais devant eux ma religion et ne rougissais pas de ma nationalité.

Pratiquons pendant douze mois le contraire de ce qui se fait, et vous verrez le résultat merveilleux. J'irai plus loin ; que si les journalistes ne veulent pas faire trêve, je demande rai aux abonnés de renvoyer le journal, aux annonceurs de retirer leurs annonces, afin de les forcer à une direction meilleure. Pour ma

part, je m'engage aujourd'hui — je suis abonné à plusieurs journaux anglais et français — de renvoyer impitoyablement ces journaux catholiques qui publieront des articles qui ne seront pas raisonnables ou déclareront contre les protestants ou les orangistes. Je demanderais à ces messieurs de l'autre côté de faire la même chose. Vous verrez que ces moyens seront plus efficaces pour la véritable bonne entente, pour la véritable union que d'aller devant les cours de justice.

Il paraît que l'on veut régler la question avec des décrets de cour. Laissez moi vous dire que d'après mon humble opinion, j'ai quelque expérience là-dessus, vous ne la réglerez jamais, nous ne la réglerons jamais de cette façon-là. La cour devant laquelle nous devons gagner notre cause aujourd'hui est celle de la bonne et saine opinion publique qui commence à se tourner contre nous. Ce sont les commissions d'écoles catholiques et le ministère d'Éducation qui doivent régler la question. Ceux d'Ottawa qui à tort ou à raison représentent tout Ontario n'ont qu'à aller devant le cabinet de cette province, conservateur ou libéral, non pas comme de suppléants mais avec les pétitions ou les raisons alléguées par les différents orateurs qui ont parlé avant moi ; ils devront aller trouver ces messieurs et leur dire comment nous voulons la paix, mais une paix comptable avec nos droits, nos aspirations ; et vous verrez que l'on prêterait une oreille favorable. L'Ontario anglo-saxon a honte d'être la seule province du Dominion et peut être du monde où l'on proscrire la plus belle, la plus harmonieuse des langues qui soit aujourd'hui parlée parmi les hommes.

Je vous dis que le recours aux tribunaux, le recours au Conseil privé pour moi est fatal. Voyons on recourt de l'argent dans tout le Dominion on est rendu au Nouveau Brunswick ; on recueille l'argent pour les écoles de l'Ontario, mais non pour aller paraître devant les cours. Laissez moi vous dire que la plupart de nos hommes publics sont opposés à l'idée d'amener cette question devant le Conseil du Roi. Ou vous gagnerez ou vous ne gagnerez pas. Messieurs le sénateur d'Ottawa, à Québec, dans une séance à laquelle j'assistais, a fait un exposé légal, clair de la question, il nous a dit dans un plaidoyer magnifique que nous n'aurions pas grande chance de succès en Angleterre. Supposons que nous gagnions notre cause devant le Conseil privé d'Angleterre, que va-t-il arriver ? Une aggravation de la situation dont vous ne vous faites pas d'idée. Là où nous avons encore une grande partie d'Ontario pour nous, Ontario tout entier se soulèvera contre l'idée de voir la province de Québec (parce que tout sera attribué à la province de Québec) forcer chez eux un enseignement qui leur paraîtra odieux ; et tout ce que les cours d'Angleterre pourront passer de décrets sera d'un tour de main annulé par le bureau d'éducation de Toronto, s'ils le veulent, et ils le voudront ; parce qu'alors on aura monté l'opinion publique.

Et si nous perdons, qu'arrivera-t-il ? Au lieu d'aller à Toronto avec des prétentions de droits ou de quasi droits, d'arguments tels que ceux que nous entendons, il faudra aller en humbles suppliants ou bien abandonner la cause ; nos gens se dégoûteront. On se jettera le blâme les uns sur les autres ; il n'y aura plus que le chaos dans Ontario ; il n'y aura plus de direction pour la poursuite de cette guerre de laquelle je suis partisan pourvu qu'elle se fasse non pas comme une guerre violente mais comme une revendication entre gens susceptibles de se comprendre.

Ainsi, pour moi, le recours légal, les injures, l'intolérance, tout cela, ce sont des moyens également mauvais, des moyens avec lesquels nous n'arrivons à rien [qu'] à aggraver une situation déjà trop mauvaise.

Que faire ? Le contraire de ce qui s'est fait, ou à peu près. Voyons, il y a quarante ans, nous, au Nouveau Brunswick, avons commencé précisément par où vous aller finir : la guerre civile. Ici, il faut que je sois compris à demi mot. La situation était telle... on avait soulevé nos pauvres Acadiens contre les employés du gouvernement. On ne se contentait pas comme dans Ontario de faire sortir les enfants des écoles, mais on nous avait fait nous armer, et nous avions tué un officier du gouvernement. Les militaires sont venus, il ont tué des

ÉTAT FINANCIER DE L'ASSOCIATION A. M. B. M. DE L'ILE DU P. E. POUR L'ANNEE 1914

A cause de la maladie de M. A. J. Gaudet, compta-ble de l'association, l'état financier de l'Association n'a pas été publié avant aujourd'hui.

Janvier 1, 1914	Bal. en mains des officiers	\$21.89
Dec 31	cotisations au Bureau Central	462.10
	de St-Louis	157.75
	de Miscouche	137.25
	de St-Nicholas	99.50

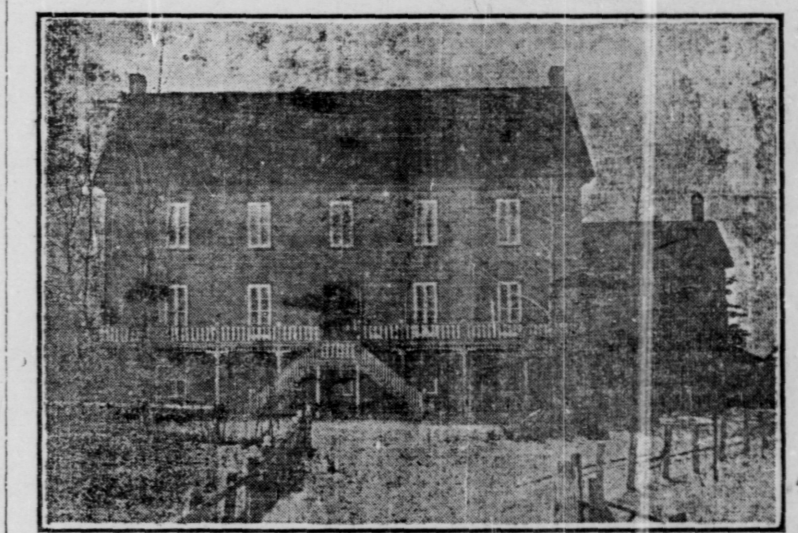
Intérêt \$969.49
..... \$47.52
\$1017.01

Dépenses pendant l'année \$55.77
Bénéfices payés pendant l'année 730.83
Déposé en Banque d'épargne pendant l'année 170.00 956.60

Dec 31 Bal. en mains des officiers 60.41
" En banque de réserve, portant intérêt, \$483.96
Prêts sur hypothèques int. à 6 p. c. 1424.93
Intérêt dû décembre 31 51.25
Terrain à Tignish 200.00 \$2160.14

Bal. au crédit de l'association \$2220.55
A. J. Gaudet,
Compta-ble.

Tignish, décembre 31, 1914



LE COUVENT DE TIGNISH

Cette maison d'éducation est déri-gée par les dames de la Congrégation Notre Dame.
Cours d'études complet. Adressez-vous à la Révérende Mère Supérieure Tignish, Ile P. E.

notres. Quel a été le résultat : Nous avons été quatre ans sans pouvoir envoyer nos enfants à l'école publique sous défense ecclésiastique et autre. Presque toute une génération d'Acadiens est sortie de là absolument illettrée. Vous n'auriez pas fait flancher un Anglais pour nous accorder quoi que ce soit. Le pays était monté ; vous ne vous faites pas une idée de cela, comme c'est laid de voir des citoyens s'armer les uns contre les autres pour des questions religieuses ou de nationalité.

Nous étions l'infime minorité. Nous avons été quatre ans, comme résultat, sans envoyer nos enfants à l'école.

Aujourd'hui la situation au Nouveau-Brunswick, mon ami de Moncton vous l'a dit, est bonne, presque excellente. Mon ami de la Nouvelle-Ecosse vous dira qu'à la Nouvelle-Ecosse elle est meilleure ; et nous avons les mêmes lois anti-religieuses qui ont été passées en 1871 et qui subsistent encore à la lettre. La com-motion d'alors a été tellement forte qu'aujourd'hui nous n'oserions pas nous ne voudrions pas dans l'intérêt de la paix soulever ce mauvais levain dont nous avons eu tant à souffrir.

Eh bien ! messieurs, avec une mauvaise loi, nous sommes arrivés, mon ami de Moncton vous l'a dit, nous sommes arrivés à enrôler avec nous les deux journaux de Moncton, et lorsque nous demandons deux heures d'enseignement exclusif du français, je me rappelle avoir vu un journal en offrir quatre s'il le fallait.

Ceux qui maniaient la question avec bruit, pour le passage, ont complètement échoué. On nous a laissés nous autres laïques prendre la direction des affaires. Voici comment nous sommes arrivés à la paix. Nous avons commencé par montrer notre parfaite droiture et sincérité ; nous sommes allés graduellement devant nos amis protestants et orangistes leur faire comprendre notre cause, qu'ils, n'ont pas comprise d'abord. Nous avons introduit sans rien dire le français dans les écoles. Ils ont laissé faire. Le français s'enseigne aujourd'hui dans toutes les écoles à côté de l'anglais. Les inspecteurs ne sont pas plus tapageurs qu'ils ne l'étaient dans Ontario il y a dix ans. Plus que cela, nous voulions avoir une école normale ; l'enseignement du français n'est pas reconnu dans les écoles normales ; nous aurions voulu demander au bureau des écoles de nous l'octroyer ; nous ne l'osons

pas. Les journaux anglais reproduisent les mauvais discours de la province de Québec contre les orangistes et contre les protestants. Nous sommes tous solidaires.

Pourquoi tout ce bruit intempestif pour faire de petits héros locaux de petits saints avec des niches particulières ; pourquoi tout ce bruit qui recule votre cause et recule la nôtre. Prenons plutôt les moyens que je vous dis ; avoiez recours à la bonne volonté, à l'estime de nos amis les Anglais. Nous n'avons pas même chez nous l'article 17, mais nous avons le français quand même, et nous avons l'estime de nos amis les Anglais qui ont le nôtre. Pour ce qui est de nos délibérations, jamais vous n'entendez un mot contre un Anglais en un protestant ; nous ne le toiserions pas. Malheureusement une certaine presse "castor" qui fait merveille, qui bat monnaie dans la province de Québec, commence à s'introduire chez nous s'insulte. On est impuissant contre certaines puissances. Si elle arrive à prendre le dessus malgré nos efforts, eh bien ! avec ce qui se passe ici, que Dieu nous en réserve, mais les anciens troubles pourraient recommencer, nous le craignons. Il ne le faut pas il faut que la paix, la bonne entente universelle existant au Canada ; il faut que les sacrifices qui se font ailleurs se fassent un peu ici.

FOUR des Emprunts d'argent POUR l'achat la vente et ou échange de terres.

FOUR assurances sur toutes sortes de propriétés, pour hypothèques nets taments, deeds, etc., etc. allez voir

W. D. Sumner
TIGNISH, I. P. R.

W. P. McBride, M.D.
Bureau: Pharmacie Gallant
Résidence: J. Albert Brennan
Consultations nuit et jours

OVER 65 YEARS EXPERIENCE

PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.

A person sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications are strictly confidential. We have secured our rights from the oldest and best of our countrymen. Patents taken through Adams & Co. receive special notice, without charge, in the Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any similar journal. Terms 10 cents. Sent free by mail. Sample copies sent free on request.

ADAMS & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 107 St. Washington, D. C.

DISCOURS DE L'HON. SENATEUR POIRIER, PRONONCE AU SENAT, SUR LA QUESTION BILINGUE.

Honorables Messieurs,

Je désire en commençant faire bien comprendre à mes amis de la province de Québec ainsi qu'à ceux de la province d'Ontario que je suis de coeur et d'âme avec eux dans la lutte qu'ils poursuivent pour le maintien de l'enseignement de notre langue nationale dans l'Ontario. Je dirai plus : Toute personne ici au Canada qui ne s'est pas laissé préjuger et prévenir est avec eux de coeur et d'esprit. C'est la minorité qui est opposée à l'enseignement du français. Ceci étant compris, je dois maintenant dire que mes vues ne seront peut être pas, ne seront probablement pas celles de tout le monde, de tous ceux qui comme moi sont français et catholiques. Je demande que l'on m'accorde tout le bénéfice du doute, et que l'on veuille croire que si je diffère d'opinion sur quelques points même importants avec mes amis, c'est parce que les remèdes que je crois bons et efficaces ne sont pas ceux qu'ils croient de leur côté les meilleurs. J'admets leur sincérité ; je les prie de croire à la mienne.

La situation, messieurs, est mauvaise dans l'Ontario ; sérieusement mauvaise et ce qui est plus grave, menace d'empirer. Or pourquoi cela ? Je suis, je puis dire citoyen d'Ontario depuis 42 ans. J'ai demeuré ici en permanence depuis le premier parlement qui a suivi la Confédération. Ce qui veut dire que je dois être à moins d'être aveugle et sourd — un peu au courant de ce qui s'est passé, ou au moins de l'état d'âme des Anglais et des Français de l'Ontario.

Je dois dire ici à la louange de nos amis de l'Ontario qui ne pratiquent pas la religion catholique, protestants ou orangistes qu'ils n'ont pas jusqu'ici fait d'obstacles sérieux que je connaisse, jusqu'à ces dernières années, à l'enseignement du

culte religieux dans les écoles et à l'enseignement du français. Or, pourquoi une telle situation est-elle devenue mauvaise ? Il y a quelque chose qui n'est pas naturel dans tout cela. Des personnes bien disposées vis à vis de nous ne deviennent pas, je ne dis pas du jour au lendemain, mais d'une année à une autre un peu hostiles, joliment hostiles et finalement hostiles à tout.

C'est une erreur, messieurs, de croire que tout le tort est du côté d'Ontario. Dans une dispute, le tort n'est presque jamais tout d'un côté. Si d'un côté et de l'autre on voulait raisonner, surtout étudier froidement les causes de friction, on arriverait à les connaître et la paix serait vite rétablie.

Je ne crois pas prudent d'appuyer sur le côté où je crois que nos amis d'Ontario ont poursuivi une politique d'Ontario. Dans une dispute, le tort n'est presque jamais tout d'un côté. Si d'un côté et de l'autre on voulait raisonner, surtout étudier froidement les causes de friction, on arriverait à les connaître et la paix serait vite rétablie.

Je ne crois pas prudent d'appuyer sur le côté où je crois que nos amis d'Ontario ont poursuivi une politique d'Ontario. Dans une dispute, le tort n'est presque jamais tout d'un côté. Si d'un côté et de l'autre on voulait raisonner, surtout étudier froidement les causes de friction, on arriverait à les connaître et la paix serait vite rétablie.

Et les loges. Eh bien ! nous autres Acadiens qui ne voulons jamais soulever ces questions, ne trouvons pas de meilleur ami que M. Emmerson. Le groupe orangiste, messieurs, qui a des chefs semblables ne peut pas être aussi noir qu'on le représente ; ce parti veut qu'on le respecte et qu'on ne condamne pas tous les orangistes sans un peu étudier les détails.

Messieurs, les causes qui ont amené le malheureux état où nous sommes ne sont pas dues exclusivement aux orangistes ; peut être n'y ont-ils pas plus que 50 pour cent de part. Nous avons notre part inconsciente ou consentie ; mais, comme je l'ai dit, il n'est pas prudent ni avantageux d'entrer dans aucune précision. La cause la plus éloignée de discussion, c'est la bataille de la Boyne. Qu'avons-nous à faire avec la Boyne. Il y a deux ou trois cents ans que la chose est passée. D'ailleurs ne l'oublions pas, si quelqu'un avait droit de se remémorer défavorablement la Boyne, ce seraient messieurs les orangistes. Nous étions dix mille Français combattant contre eux, qui n'avaient aucune affaire d'être là. Pourquoi ces dix mille soldats réguliers de Louis XIV étaient-ils là. Louis XIV en s'immisçant là où il n'avait d'affaire nous fait porter la responsabilité d'événements auxquels nos ancêtres mêmes n'avaient pas consenti ; le peuple n'était pas libre alors. Alors qui a donc à faire ici la bataille de la Boyne. Laissons puisqu'ils s'y plaisent régler cette question entre messieurs et Irlandais catholiques et les protestants ; ils sont capables de discuter sans que nous nous en mêlions et que nous allions y mettre les doigts.

La cause, messieurs, dont je veux parler sans blesser les susceptibilités, la cause du mauvais accord qui existe aujourd'hui, c'est la presse

intolérante, composée de journaux que je ne nommerai pas, qui par besoin d'habitudes pour montrer qu'ils ont quelque raison d'être, périodiquement ont un article offensif contre les catholiques. Certains journaux de la province de Québec, peu nombreux, mais non moins intolérants, ripostent du tac au tac, prenant ce qu'on devrait laisser traîner sans le relever, faisant quelque chose de cela et représentant toute la secte comme hostile, lorsqu'il n'y avait que la queue traînante qui faisait du bruit ; qui faisait un bruit apparemment hostile. Qu'arrive-t-il ? Échange de mauvais procédés. On a commencé graduellement. Un mauvais article de la province d'Ontario en a provoqué un plus mauvais chez la presse castor ; on s'injurie au nom des loges, d'un côté, au nom de Dieu, de l'autre, et d'indifférents qu'on était on a fini par devenir des adversaires, sinon des ennemis.